Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

Calvados Territoires 2030

L'ACCORD CALVADOS 2030

TERRITOIRE DE CŒUR CÔTE FLEURIE

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

Garant de la solidarité des territoires constituant un pilier majeur dans notre République, le Département du Calvados a fait le choix d'une politique ambitieuse, novatrice pour accompagner les territoires dans leurs projets de développement. Le Département demeure ainsi une collectivité de proximité qui s'appuie sur l'intelligence des territoires en intégrant les spécificités de chacun, tout en maintenant un équilibre entre les priorités locales et les priorités départementales.

Porté par une solide santé budgétaire et dans un contexte de relance de l'économie, le Département propose aujourd'hui, au travers des « accord Calvados 2030 » d'aller plus loin dans l'accompagnement des territoires en renforçant son engagement financier avec une enveloppe de 100 M€ pour les EPCI et pôles de centralité via les contrats de territoire (+ 54 % par rapport à la précédente mandature) auxquels s'ajouteront 50 millions d'euros pour les petites communes rurales et les pôles de proximité via l'APCR et l'APCR+ (+233% par rapport à 2017-2021) ainsi que des dispositifs restés thématiques.

Cette nouvelle impulsion de la politique territoriale du Calvados mettra l'accent sur la notion de charges de centralité qui peuvent incomber à des petites communes, notamment en milieu rural.

Les aides départementales aux projets locaux mais aussi les investissements directs réalisés par le Département demeurent un vecteur de promotion, conjointement avec les territoires, du développement durable, de lutte contre le changement climatique et de développement des mobilités douces et plus particulièrement du vélo avec des crédits réservés à ces projets.

L'accompagnement des collectivités par le réseau Calvados Ingénierie, initié par le Département sera résolument renforcé.

La nouvelle collaboration et la vision commune de développement du territoire de Cœur Côte Fleurie sont déclinés dans le présent document qui constituera la feuille de route de la collaboration entre le Département et les maîtres d'ouvrages éligibles du territoire de Cœur Côte Fleurie pour les cinq prochaines années.

Jean-Léonce Dupont,
Président du Département du Calvados

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

ACCORD CALVADOS 2030

Entre

- **Le Département du Calvados,**

Et

- **La communauté de communes Cœur Côte Fleurie,**
- **La commune de Deauville,**
- **La commune de Touques,**
- **La commune de Trouville-sur-Mer,**
- **La commune de Villers-sur-Mer,**

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

SOMMAIRE

DE L'ACCORD CALVADOS 2030 DU TERRITOIRE DE CŒUR CÔTE FLEURIE

1 Le Département aux côtés des territoires : aides financières et projets départementaux

2 Les contrats de territoire 2022-2026

3 Les portrait de territoire 2022 du territoire de Cœur Côte Fleurie

4 La feuille de route du contrat 2022-2026 du territoire de Cœur Côte Fleurie

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

-1-
LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LE DÉPARTEMENT FINANCEUR DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

3 DISPOSITIFS GLOBAUX : LES CONTRATS DE TERRITOIRE 2022-2026, L'APCR+ ET L'APCR

- **3 dispositifs différents pour répondre au mieux aux besoins des territoires**
- **150M€ consacrés aux collectivités entre 2022 et 2026**
- **Une répartition des communes par dispositif à partir des documents d'urbanisme et de planification (SCOT et PLUI)**
  - Pôles principaux et secondaires : contrats de territoire
  - Pôles de proximité et communes associées à des pôles : APCR+
  - Communes non pôles : APCR

Contrats de territoire

16 EPCI (+ syndicats intercommunaux)

77 communes (+ CCAS)

APCR +

138 communes (+CCAS)

APCR classique

313 communes (+ CCAS)

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LE DÉPARTEMENT FINANCEUR DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

7 DISPOSITIFS THÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

- Amendes de police
- Dispositif défense contre la mer
- Dispositif prévention des inondations (EPCI)
- Dispositif plantation de haies
- Dispositif sites de nature ordinaire
- Dispositif randonnée
- Dispositif patrimoine

Dispositif patrimoine : Travaux sur les édifices protégés au titre des monuments historiques, travaux sur les églises non protégées, travaux sur le petit patrimoine rural non protégé (lavoirs, moulins, calvaires, croix de cimetière….)

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LE DÉPARTEMENT INVESTISSEUR DANS LE CALVADOS

A TRAVERS LES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Collèges
133,5 M€ entre 2022 et 2027

Réseau routier et ouvrages d'art
210 M€ entre 2022 et 2026

Fibre
23 M€ entre 2022 et 2026

Ports
64 M€ entre 2022 et 2026

Espaces naturels sensibles
5,7 M€ entre 2022 et 2026

Vélo
13,9 M€ entre 2022 et 2026

› **Le Département consacrera 1 milliard d'euros aux investissements sur la mandature 2021 – 2027, dont une grande partie sera consacrée aux projets d'aménagement et d'équipement en maîtrise d'ouvrage départementale.**

Sur le territoire de **Cœur Côte Fleurie**, le Département consacrera notamment :

- **4 M€** pour la réhabilitation des jetées Est et Ouest du port de Deauville/Trouville-sur-Mer ;
- **1,2 M€** pour l'aménagement de la Vélomaritime entre Houlgate et Deauville ;
- **700 000 €** pour des aménagements sur le réseau routier départemental ;
- **40 000 €** pour l'aménagement de l'aire d'accueil de l'Espace Naturel Sensible des Roches Noires.

Les montants affichés sont indicatifs et non contractuels. Le Département pourra être amené à les faire évoluer à la hausse ou à la baisse.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

-2-
LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026

Un soutien des collectivités à hauteur de 100 millions d'euros à l'échelle du Calvados

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

CŒUR CÔTE FLEURIE

RÉPARTITION DES COMMUNES EN FONCTION DES DISPOSITIFS GLOBAUX MOBILISABLES SUR LA PÉRIODE 2022 - 2026

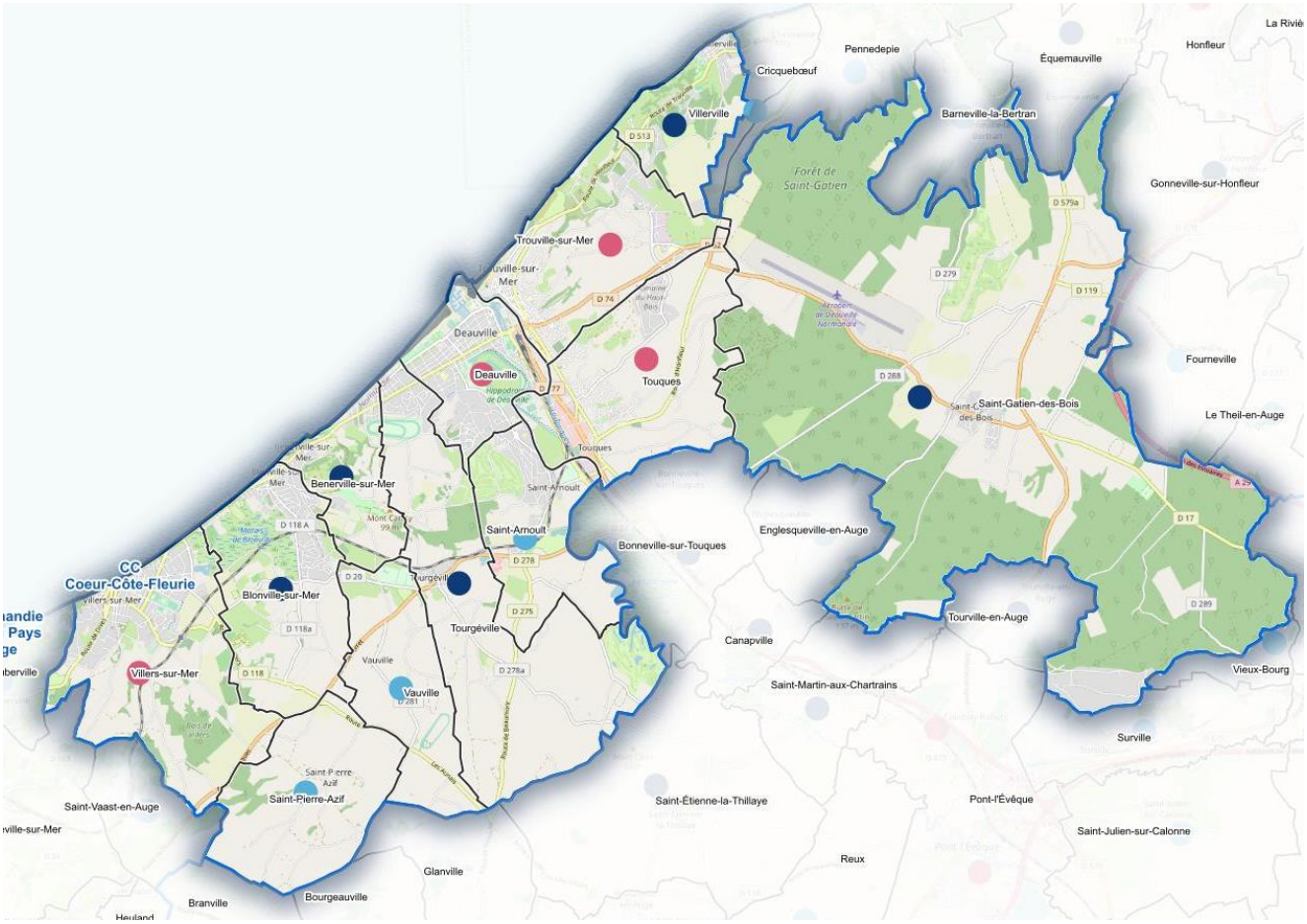

› 1 EPCI et 4 communes éligibles au contrat de territoire

- Deauville
- Touques
- Trouville-sur-Mer
- Villers-sur-Mer

› 5 communes éligibles à l'APCR+

- Bénerville-sur-Mer
- Blonville-sur-Mer
- Saint-Gatien-des-Bois
- Tourgéville
- Villerville

› Les 3 autres communes du territoire éligibles à l'APCR

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026

UN SOUTIEN AUX PÔLES DE CENTRALITÉS ET PÔLES INTERMÉDIAIRES PAR LE DÉPARTEMENT

› Un contrat qui s'inscrit dans un accord Calvados 2030 entre le Département et les maîtres d'ouvrage

- Qui rappelle l'engagement du Département sur le territoire
- Qui rappelle les priorités départementales de financement
- Qui pose le cadre des contrats de territoire

› Une enveloppe de 3 541 657 € disponible pour financer les projets du territoire de Cœur Côte Fleurie

- Règle 1 : Au moins un projet financé par maitre d'ouvrage éligible
- Règle 2 : **988 279 € minimum** réservés aux projets intercommunaux
- Règle 3 : 10% de l'enveloppe réservée aux projets d'itinéraires cyclables (**354 166 €**)
- Règle 4 : Une sélection des projets par le Département en fonction de ses priorités départementales Calvados Territoires 2030 et des enjeux locaux identifiés dans le portrait de territoire
  - › L'ensemble de ces montants pourra être ajusté par le Département pendant la durée du contrat

› Un contrat qui permet d'accompagner les projets :

- Structurants : éligibilité des projets de 50 000 € HT et plus
- Prioritaires : projets qui répondent aux priorités départementales et aux enjeux locaux (portrait de territoire)
- De qualité : soutien renforcé des projets avec de fortes ambitions énergétiques, sociales ou environnementales (taux bonus)
- Durables : tous les projets de plus de 100 000 € HT sont éco-conditionnés (éco-conditionnalité réformée en 2022)

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026

UN SOUTIEN AUX PÔLES DE CENTRALITÉS ET PÔLES INTERMÉDIAIRES PAR LE DÉPARTEMENT

› Une instruction technique des demandes, à partir d'un dossier constitué de :

- Note de présentation du projet justifiant son intérêt, sa pertinence et son opportunité ;
- Estimation financière prévisionnelle ;
- Le plan de financement prévisionnel ;
- Formulaire confirmant le respect des règles de l'éco conditionnalité (voir site internet du Département), obligatoire pour tous les projets dont le coût est supérieur à 100 000 € HT ;
- Etude/audit énergétique, obligatoire pour tous les projets de construction, réhabilitation ou rénovation de bâtiment dont le coût est supérieur à 100 000 € HT ;
- Plan de situation ;
- Plans du bâtiment/site, photos, esquisses ;
- Calendrier des travaux.

› Une procédure d'instruction en deux temps

- **Un avis d'opportunité** est donné par les commissions thématiques du Département, au stade APS (avant projet sommaire) : il précise l'éligibilité du dossier et le taux maximal d'intervention du Département ;
- **L'accord de subvention** intervient au stade résultat d'appel d'offre.

› Un délai de 3 ans pour terminer le projet

- Les travaux doivent commencer dans un délai de 2 ans après l'accord de subvention ;
- Le versement de la subvention doit être demandé dans un délai de 3 ans après l'accord de subvention. A l'issue de ce délai, la subvention est caduque.
- Un acompte de 50% peut être versé au maître d'ouvrage sur présentation d'un ordre de service de démarrage de chantier. Le paiement de la subvention peut être réalisé en deux versements maximum.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

-3-
LE PORTRAIT DE TERRITOIRE

Territoire de Cœur Côte Fleurie

Portrait partagé avec le territoire le 17 mars 2022

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AXE 1 : GARANTIR LA MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES NATURELLES ET LE CLIMAT

Priorités 2030	Enjeux locaux 2022-2026 spécifiques au territoire, le cas échéant (identifiés par le Département)
1 - Préserver les ressources en eau et lutter contre les inondations	▪ Maintenir le bon niveau de performance des services d'eau et d'assainissement ▪ Prévenir contre les inondations (gestion des marais de la Touques et submersion marine)
2 - Préserver les milieux naturels	▪ Mettre en œuvre une trame verte et bleue ▪ Valoriser les Espaces Naturels Sensibles ▪ Favoriser le développement des circuits courts
3 - Développer les énergies renouvelables	▪ Construire une filière de plantation de haies et développer le bois énergie
4 - Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	▪ Rénover énergétiquement les bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AXE 2 : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ QUI S'APPUIE SUR SES CENTRALITÉS

Priorités 2030	Enjeux locaux 2022-2026 spécifiques au territoire, le cas échéant (identifiés par le Département)
5- Renforcer l'attractivité économique, touristique, culturelle et sportive du territoire	**Culture :** ▪ Renforcer et structurer la lecture publique : Projets de nouveaux équipements sur Saint-Gatien-des-Bois et Blonville-sur-Mer (accompagnement à la rédaction de PCSES en cours) ▪ Mettre à niveau les lieux de diffusion artistique : Mise à niveau et accessibilité de l'école de musique intercommunale Claude Bolling à Trouville-sur-mer ▪ Valoriser les marqueurs identitaires du territoire : Patrimoines cultuel, maritime et côtier : Développer un schéma directeur pour la sauvegarde et la valorisation de ce type de patrimoine (PPI, reconversion, partage d'usage), notamment à Trouville-sur-Mer ; reconversion de l'église de Trouville-sur-Mer ; respecter l'identité « Patrimoine balnéaire» dans les reconversions et travaux de bâtiment **Economie-tourisme :** ▪ Développer des synergies entre la SPL inDeauville et l'OT de Trouville-sur-Mer ▪ Valoriser l'offre de randonnée tourisme et loisirs sur tout le territoire **Sport :** ▪ Poursuivre la modernisation des gymnases du territoire ▪ Participer à la modernisation de salles spécialisées (dojo, salle de gymnastique, escalade, tennis couverts) ▪ Favoriser la modernisation des bases nautiques, en se concentrant sur les cibles locales et touristiques dans une recherche de complémentarité des sites de pratique. **Cheval :** ▪ Accompagner la réhabilitation et la modernisation des équipements équestres publics.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AXE 2 : CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ QUI S'APPUIE SUR SES CENTRALITÉS

Priorités 2030	Enjeux locaux 2022-2026 spécifiques au territoire, le cas échéant (identifiés par le Département)
6- Renforcer l'accessibilité du public aux services	▪ Accompagner les travaux de modernisation et de mise aux normes dans les structures vieillissantes ou devenues inadaptées en lien avec la réforme des modes d'accueil. ▪ Accompagner l'implantation de modes d'accueil accessibles à tous et adaptés aux besoins de la population.
7 - Améliorer le cadre de vie	▪ Accompagner la redynamisation et la revitalisation des centre-bourgs, en particulier dans les communes PVD (Villers-sur-Mer).
8 - Développer les mobilités douces et alternatives	**Vélo :** ▪ Développer l'usage du vélo dans le cadre d'une stratégie globale et structurée (élaborer un schéma directeur cyclable communautaire) ▪ Rabattements autour des centralités et aménagement de ces dernières ; ▪ Connecter les réseaux cyclables des territoires voisins ▪ Développer les services vélos liés aux infrastructures et aux itinéraires en particulier le stationnement et les points d'arrêt **Cheval :** ▪ Aménager les itinéraires équestres
9 - Accompagner la transition numérique	▪ Développer un réseau local d'inclusion numérique, en lien avec le réseau départemental (NUMERIQUE ENSEMBLE).

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AXE 3 : CONSTRUIRE UNE TERRE DE SOLIDARITÉ

Priorités 2030	Enjeux locaux 2022-2026 spécifiques au territoire, le cas échéant (identifiés par le Département)
10 - Soutenir les personnes en situation de fragilité	▪ Développement de l'économie sociale et solidaire ▪ Développement les mobilités intra-territoriales
11 - Accompagner les personnes en perte d'autonomie	▪ Soutenir le déploiement d'habitats inclusifs pour personnes âgées et/ou en situation de handicap ▪ Favoriser l'inclusion dans la cité par des initiatives locales qui concourent au maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap ▪ Accompagner la réhabilitation, voire la reconstruction, de la résidence autonomie territoriale présente sur le territoire (Trouville-sur-Mer)
12 - Faciliter l'accès à la santé	▪ Favoriser une présence médicale adaptée sur le territoire
13 - Encourager l'insertion professionnelle	▪ Enjeu autour de l'hébergement des jeunes/saisonniers
14 - Contribuer à la vie associative	▪ Favoriser l'accueil des associations

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

-4-
LA FEUILLE DE ROUTE 2022 - 2026

Territoire de Cœur Côte Fleurie

Au 29 juin 2022

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

LES PROCHAINS PROJETS CONNUS

LISTE NON EXHAUSTIVE, ÉTABLIE À TITRE INDICATIF ET NON CONTRACTUEL, MISE À JOUR AU FIL DE L'EAU ET QUI NE VAUT PAS ÉLIGIBILITÉ

UN PROJET MINIMUM PAR MAÎTRE D'OUVRAGE ÉLIGIBLE

Maître d'ouvrage	Prochain projet au 29 juin 2022	Projet vélo
Cœur Côte Fleurie	▪ Reconversion d'une piste de vélodrome au stade Hébert en stade d'athlétisme (études 2022).	▪ Création d'une voie cyclable sur les berges de la Touques entre Touques et Trouville-sur-Mer ▪ Aménagement de la voie verte Saint-Arnoult – Villers sur Mer
Deauville	▪ Développement des installations du Pôle International du Cheval	▪ Sortie de la voie verte Boulevard Mauger et connexion avec la gare SNCF et la plage.
Touques	▪ Création d'une maison communale (RDC : commerces + services municipaux, 1er étage : bureaux associations + professions libérales, 2ème étage : logements sociaux). (Travaux : fin 2023).	
Trouville-sur-Mer	▪ Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et rénovation des espaces intérieurs (études en 2023).	▪ Réaménagement du Boulevard Fernand Moureaux avec création de piste cyclable (travaux fin 2022).
Villers-sur-Mer	▪ Création d'une académie des sports – santé – bien-être – (2023/ 2024).	

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AUTRES PROJETS CONNUS SUR LE TERRITOIRE

LISTE NON EXHAUSTIVE, ÉTABLIE À TITRE INDICATIF ET NON CONTRACTUEL, MISE À JOUR AU FIL DE L'EAU ET QUI NE VAUT PAS ÉLIGIBILITÉ

Calvados Territoires 2030	Priorités départementales	Projets recensés auprès des collectivités, par le Département. Liste non exhaustive et évolutive.
AXE 1 **Garantir la meilleure qualité de vie en préservant les ressources naturelles et le climat**	1- Préserver les ressources en eau et lutter contre les inondations	
	2- Préserver les milieux naturels (et agricoles)	
	3- Développer les énergies renouvelables	
	4- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre	▪ Cœur Côte Fleurie : Rénovation énergétique de 4 bâtiments situés à l'éco-domaine du Bouquetot pour l'accueil d'entreprises environnementales. ▪ Cœur Côte Fleurie : rénovation thermique du centre de collecte.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AUTRES PROJETS CONNUS SUR LE TERRITOIRE

LISTE NON EXHAUSTIVE, ÉTABLIE À TITRE INDICATIF ET NON CONTRACTUEL, MISE À JOUR AU FIL DE L'EAU ET QUI NE VAUT PAS ÉLIGIBILITÉ

Calvados Territoires 2030	Priorités départementales	Projets recensés auprès des collectivités, par le Département. Liste non exhaustive et évolutive.
AXE 2 : **Construire un territoire attractif et équilibré qui s'appuie sur ses centralités**	5- Renforcer l'attractivité économique, touristique, culturelle et sportive du territoire	▪ Villers-sur-Mer : valorisation du front de mer - Tranche 2 (2025) ▪ Touques : agrandissement de la salle des fêtes pour un projet 100% dédié au théâtre ▪ Touques : rénovation des courts de tennis et création de 2 courts couverts et club house/vestiaires – (2025) ▪ Touques : requalification de l'entrée d'agglomération (réaménagement de la zone commerciale de Touques / désenclaver le centre bourg / connexion 4 voies / trouées vers la Touques, moderniser l'entrée de ville et du territoire de Cœur Côte Fleurie). ▪ Trouville-sur-Mer : réhabilitation ou rénovation globale de la piscine (décision en conseil municipal fin 2022) ▪ Deauville : rénovation des baies vitrées de la piscine olympique (travaux 2023) ▪ Deauville/4CF : éco-parc sur le PIC (bâtiment accueil de l'académie « Delaveau » + salles de réunions et de cours + découverte de l'éco-parc avec un volet pédagogique) ▪ Deauville : réhabilitation du front de mer (aménagement global de Port Deauville jusqu'à Tourgéville) ▪ Cœur Côte Fleurie : construction d'une école de musique (si reprise compétence par 4CF) – (APS au printemps 2023) ▪ Cœur Côte Fleurie : rénovation des deux terrains de foot – (2024) ▪ Cœur Côte Fleurie : création de nouveaux vestiaires au parc de loisirs

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

AUTRES PROJETS CONNUS SUR LE TERRITOIRE

LISTE NON EXHAUSTIVE, À TITRE INDICATIF ET NON CONTRACTUEL, MISE À JOUR AU FIL DE L'EAU ET QUI NE VAUT PAS ÉLIGIBILITÉ

Calvados Territoires 2030	Priorités départementales	Projets recensés auprès des collectivités, par le Département. Liste non exhaustive et évolutive.
AXE 3 : Construire une terre de solidarité	10- Soutenir les personnes en situation de fragilité	
	11- Accompagner les personnes en perte d'autonomie	
	12- Faciliter l'accès à la santé	
	13- Encourager l'insertion professionnelle	
	14- Contribuer à la vie associative	• Deauville : Construction d'un pôle social pour rassembler les acteurs du secteur social de Deauville et du Nord Pays d'Auge (croix rouge, restos du Cœur, CCAS, secteur associatif permanences sanitaires & addictologie avec locaux partagés) – (travaux 2023).

Calvados
LE DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le
ID : 014-241400415-20221001-D132_01_10_22-DE

Calvados
LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
BP 20520 • 14035 Caen CEDEX 1

calvados.fr